Expositions des travailleurs agricoles aux pesticides : comment mieux les connaître et en réduire les risques ?

12 septembre 2016

Dans un rapport de juillet 2016 intitulé *Expositions professionnelles aux pesticides en agriculture*, l'Anses fait le constat d'un déficit de données en matière d'exposition des agriculteurs aux pesticides. Elle y souligne un manque d'accessibilité, une absence de centralisation et une exploitation insuffisante de ces informations, perçus comme autant de freins à une bonne prise en compte des enjeux de santé au travail. Ce rapport dense est composé d'un volume central et de six volumes thématiques (dont un recueil consacré à l'homologation des pesticides). Précisons ici que sont dénommés « pesticides » les produits phytopharmaceutiques, les biocides et certains médicaments vétérinaires.

Devant les résultats de nombreuses études épidémiologiques établissant un lien entre diverses pathologies chroniques et l'exposition professionnelle aux pesticides (voir à ce sujet un précédent billet sur ce blog), l'Anses s'est autosaisie en juillet 2011 d'une expertise collective afin d'identifier et évaluer ce type d'exposition qui, en 2010, concernait en France plus d'un million de personnes « ayant une activité régulière en agriculture » et plusieurs centaines de milliers de travailleurs saisonniers. Un groupe de travail pluridisciplinaire a procédé à un inventaire des données disponibles, à partir de différentes sources (littérature scientifique, dispositifs de surveillance médicale) et à une analyse des déterminants de ces expositions, avec deux études de cas typiques d'exposition indirecte (élevage ovin et arboriculture).

À partir des constats de ce groupe d'experts, l'Agence a émis des recommandations dont, en premier lieu, la diminution du recours aux pesticides avec l'objectif de limiter au maximum les risques pour la santé des travailleurs agricoles. Elle recommande aussi une harmonisation des méthodes d'évaluation *a priori* des risques liés aux expositions dans les procédures européennes d'autorisation de mise sur le marché des produits, ainsi qu'une meilleure connaissance des expositions en conditions réelles d'utilisation par les travailleurs agricoles. L'Anses préconise également une amélioration des mesures préventives, la poursuite des travaux relatifs à l'efficacité des équipements individuels de protection, et le renforcement des actions de conseil et de formation des utilisateurs.

Christine Cardinet, Centre d'études et de prospective

Source : Anses